

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0241

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Société publique locale (SPL) Part Dieu - Mise à disposition d'un agent

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devnaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0241**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Société publique locale (SPL) Part Dieu - Mise à disposition d'un agent**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Société publique locale (SPL) Part-Dieu exerce son activité exclusivement pour le compte de ses membres sur le territoire de l'opération Lyon Part-Dieu, qui se situe sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres.

La SPL est missionnée par les collectivités publiques y ayant intérêt, aux fins de déterminer la stratégie, conduire les études, assurer la coordination et réaliser les travaux du projet urbain et économique Lyon Part-Dieu.

C'est pourquoi, au sein d'une équipe constituée de professionnels de l'aménagement et du développement économique, la Métropole de Lyon a déjà mis à disposition deux agents spécialisés dans ces domaines, précédemment employés au sein de la Mission Part-Dieu.

Compte tenu de la charge de travail à venir, il est proposé de mettre un troisième agent à disposition de la SPL Part-Dieu, qui sera en charge du secrétariat du pôle urbain.

Cette mise à disposition donnerait lieu, de la part de la SPL Part-Dieu, à un remboursement de la rémunération de l'agent ainsi que des cotisations et contributions y afférentes. Elle serait consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE**1° - Approuve**

a) - la mise à disposition d'un agent auprès de la Société publique locale (SPL) Part-Dieu,

b) - l'avenant à la convention conclue entre la Métropole de Lyon et la SPL Part-Dieu définissant les modalités de cette mise à disposition.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 et suivants - chapitre 012 - compte 6411 - fonction 515 - opération n° OP28O2401.

4° - La recette correspondant au remboursement des rémunérations des agents mis à disposition, pour un montant prévisionnel total de 80 000 € sera inscrite au budget principal - exercice 2015 et suivants - opération n° OP28O2401 - compte 70848 - fonction 515.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.